



le Grand **Autunois** Morvan

*Communauté de communes  
du Grand Autunois-Morvan*



**Folléa Gautier**  
Paysagistes  
Urbanistes

# Plan de Paysage du Grand Autunois-Morvan

## PHASE 2 : LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

**Juillet 2019**





**Étude commanditée par :**

Communauté de communes du Grand Autunois - Morvan (CCGAM)



**Étude réalisée par :**

Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG - urbanistes (mandataire)

100 avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge

tel 01 47 35 71 33, fax : 01 47 35 61 16

mail : [agence@follea-gautier.com](mailto:agence@follea-gautier.com)

site : [www.follea-gautier.com](http://www.follea-gautier.com)

**Etude suivie par :**

Élu référent CCGAM : Jean-Claude NOUALLET, Vice-Président

Référent technique CCGAM : Francky SABOT

**Comité technique composé de :**

Philippe BREUILLY – DREAL Bourgogne Franche-Comté

Caroline RALLO – DDT de Saône et Loire

Marie THOMAS – Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

Olivier THIEBAUT – Parc naturel régional du Morvan

Emmanuelle LIMARE – CAUE de Saône et Loire

Arnaud GERME – Agence d'Urbanisme Sud-Bourgogne

Alain DECHAUME – Office National des Forêts

Hervé LOUIS – CRPF

Sophie MOBILLON – Chambre d'agriculture

Vincent GUICHARD – EPCC Bibracte

François COUROUBLE – Conseil de Développement du Grand Autunois-Morvan

Lucienne HAESE – Conseil de Développement du Grand Autunois-Morvan

Luc QUILLON – CC du Grand Autunois-Morvan

Emmanuel LAFAY – CC du Grand Autunois-Morvan



# SOMMAIRE

---

INTRODUCTION	6
--------------	---

## **AXE 1 //** **CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU** **BÉNÉFICE DE PAYSAGES DURABLES** 9

---

1.1	Développer un écosystème territorial « GAM 5i » : agri-sylvi-bâti-mobi-énergie	11
1.2	Augmenter la valeur ajoutée des productions par la transformation sur place, les circuits courts ou de proximité et la diversification	12
1.3	Accompagner les éleveurs dans le maintien du système herbager et pâturant	14
1.4	Pérenniser le bocage, les arbres de plein pré et autres éléments de paysage	15
1.5	Pérenniser ou reconquérir les prés et prairies permanentes dans les sites sensibles	16
1.6	Accompagner la transformation du bâti agricole par du conseil architecture-paysage	17
1.7	Renforcer les principes de gestion forestière durable	18

## **AXE 2 //** **RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES ET LES** **ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU BÉNÉFICE DE LA VIE** **LOCALE** 21

---

2.1	Redynamiser les logements, commerces et services de centres bourgs	23
2.2	Soutenir la restauration du bâti ancien traditionnel et son adaptation maîtrisée aux besoins contemporains	24
2.3	Requalifier les espaces publics des centres villes et villages au bénéfice des habitants	25
2.4	Requalifier le paysage des entrées de villes et développements commerciaux	26
2.5	Offrir des alternatives à la voiture individuelle	27

## AXE 3//

### VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ

---

29

3.1	Approfondir et faire valoir les liens histoire- paysage	31
3.2	Développer des interventions couplées artistes- paysagistes	32
3.3	Identifier, préserver et valoriser le patrimoine de proximité et des chemins	33
3.4	Valoriser les routes-paysage	34
3.5	Valoriser la route des énergies	35
3.6	Valoriser le paysage de la nuit (ciel étoilé)	36

# INTRODUCTION

Le diagnostic en phase 1 l'a mis en évidence : hormis la présence des reliefs, toutes les valeurs remarquables que l'on accorde au paysage du Grand Autunois Morvan sont le fruit de l'activité humaine. Or ce paysage de très grande qualité connaît quelques évolutions à risque, liées à une forme d'intensification sectorielle, permise par l'énergie et la mondialisation, et que connaissent tous les territoires ruraux depuis soixante-dix ans : moins de monde et moins de bras, mais plus de machines, plus de capacité d'actions sur des segments plus étroits et plus spécialisés.

Côté agricole : fin de la polyculture-élevage, spécialisation de l'élevage de veaux sous la mère (ou de vigne dans le Couchois), abandon des terres trop difficiles et concentration sur les secteurs favorables. Côté forêt : plantations mono-spécifiques de résineux et coupes rases. Côté bâtiment : standardisation et banalisation des matériaux et des formes, vieillissement ou abandon des constructions et formes traditionnelles. Côté déplacements/transports : dépendance grandissante au pétrole et à la voiture individuelle.

Ces processus posent aujourd'hui des problèmes de durabilité, dont certains s'accroissent avec le changement climatique : fragilité économique des secteurs d'activités économiques spécialisés, érosion de la biodiversité et des qualités environnementales des milieux et ressources (sols, eau), affaiblissement de la vie locale et du lien social.

C'est dans chacun de ces trois champs économique, environnemental et social que le plan de paysage veut agir. Et chacun constitue un axe de la politique paysagère de la CCGAM.

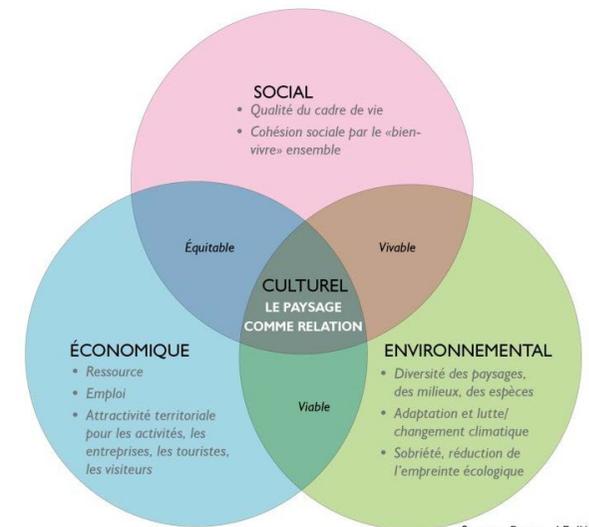
L'axe 1 consiste à conforter les activités agricoles et sylvicoles au bénéfice de paysages durables.

L'axe 2 vise à renforcer les centres-villes et villages et les alternatives au tout-voiture, au bénéfice de la vie locale et du lien social.

Enfin l'axe 3 veut valoriser les patrimoines naturels et culturels au bénéfice de l'attractivité territoriale. Le paysage, bien commun culturel vivant et évolutif, est ainsi placé au cœur du développement durable, comme objectif de qualité et comme moyen d'interaction entre ces trois domaines.

Chacun des trois axes est décliné en objectifs qui ouvrent de nombreuses pistes d'actions. L'ensemble a été travaillé à la faveur d'un questionnaire transmis aux membres du comité technique de suivi du plan de paysage, et d'ateliers de travail thématiques réunis à Autun sur une journée, le 25 juin 2019. La phase 3 du Plan de paysage développera le programme d'actions à suivre pour répondre à ces objectifs.

## LE PAYSAGE COMME RELATION // AU COEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Source : Bertrand Folléa  
Folléa-Gautier paysagistes urbanistes





# AXE 1 //

CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET  
SYLVICOLES AU BÉNÉFICE DE PAYSAGES  
DURABLES

## LES VALEURS PAYSAGÈRES ASSOCIÉES :

- > La rondeur vive des reliefs
- > L'alternance fine et contrastée des prairies et des forêts, et la présence localisée de la vigne
- > Le dessin précis des haies vives taillées
- > La présence de la pierre, sous forme de rochers, chaos et falaises
- > La présence familière des troupeaux
- > Une eau vive bien présente
- > Des paysages préservés apaisants

L'axe 1 du Plan de paysage du Grand Autunois Morvan vise à consolider les activités agricoles et sylvicoles au bénéfice de paysages durables. Ce sont elles en effet qui gèrent l'essentiel du territoire et c'est de la bonne gestion agricole et sylvicole que dépend largement la qualité paysagère de la CCGAM. Sept objectifs sont visés :

- 1.1 *Développer un écosystème territorial «GAM 5i» : agri-sylvi-bâti-mobi-énergie*
- 1.2 *Augmenter la valeur ajoutée des productions par la transformation sur place, les circuits courts ou de proximité et la diversification*
- 1.3 *Accompagner les éleveurs dans le maintien du système herbager et pâturant*
- 1.4 *Pérenniser le bocage, les arbres de plein pré et autres éléments de paysage*
- 1.5 *Pérenniser ou reconquérir les prés et prairies permanentes dans les sites sensibles*
- 1.6 *Accompagner la transformation du bâti agricole par du conseil architecture-paysage*
- 1.7 *Renforcer les principes de gestion forestière durable*

# 1.1 Développer un écosystème territorial « GAM 5i » : agri-sylvi-bâti-mobi-énergie

Il s'agit de sortir les activités agricoles et sylvicoles de leur cadre sectoriel pour les inscrire davantage dans l'économie générale du territoire de la CCGAM et contribuer ainsi à leur consolidation en même temps qu'à une valorisation paysagère générale. Quelques rouages peuvent d'ores-et-déjà être identifiés pour articuler l'agriculture, la sylviculture, l'économie de la construction et du bâtiment, les énergies et les mobilités. Ils constituent autant d'actions en faveur d'un mécanisme économique général plus résilient, actions qui pourront être précisées en phase 3 du plan de paysage.

## ACTIONS INDICATIVES :

- > Développement d'une agro-foresterie adaptée aux spécificités du Grand Autunois Morvan, susceptible de répondre en partie aux questions d'utilisation de parcelles en déprise agricole, de traiter les lisières forestières, d'apporter des solutions de diversifications agricoles, de valoriser certaines essences forestières et de fruitiers...
- > Développement des chaudières-bois et réseaux de chaleur à l'échelle communale, alimentées en circuits courts
- > Développement du paillage des litières animales par les plaquettes forestières
- > Développement, sous conditions environnementales précises, de micro-retenues permettant la production hydroélectrique (micro-centrales), la sécurisation d'eau agricole (stockage) et la biodiversité (milieux humides) ?
- > Encouragement à la seconde transformation du bois local (parquet, meubles, charpente, etc.) en faveur de l'habitat et des bâtiments agricoles et d'activités
- > Utilisation des déchets de production agricole (haies) et sylvicoles comme isolants pour le bâtiment
- > Développement des unités de méthanisation utilisant les déchets agricoles (lisier, taille de haies) et viticole (marcs de raisin et lies de vin) pour la production de biogaz, d'électricité et d'engrais (digestat)
- > Relance des carrières de matériaux naturels de construction (granite, schiste, ...) et de la filière, sous condition environnementale d'exploitation, pour les aménagements locaux
- > Élaboration d'un PCAET paysager (spécialisé, qualifié et fondé sur les ressources locales)
- > Identification des secteurs de développement des ENR au PLUi

## 1.2 Augmenter la valeur ajoutée des productions

Il s'agit de poursuivre et d'intensifier les actions en faveur de productions dégagant davantage de valeur ajoutée et de richesse pour ceux qui les font, tout en bénéficiant aussi au territoire en termes de dynamisme et de qualité paysagère. Il s'agit des transformations sur place, des circuits courts ou de proximité, et de la diversification des productions.

*Nota : les circuits de proximité sont les circuits de commercialisation des produits à faible distance du lieu de production. Les circuits courts sont les circuits sans intermédiaires ou avec peu d'intermédiaires.*

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Création ou développement d'ateliers de transformation mutualisés
- > Création de nouveaux produits locaux : recherche et développement de plats et spécialités, concours de cuisine, promotion et commercialisation
- > Développement des métiers de bouche
- > Création ou développement de l'identité locale des produits (AOC AOP/marque contrôlée ...)
- > Mise en lien des producteurs et des distributeurs/consommateurs (commerçants, restaurants, hôteliers, loueurs de gîtes et de résidences touristiques, ...) : plateforme internet/appli dédiée
- > Extension des fournitures des cantines en produits locaux (écoles, collèges, lycées, administrations, collectivités, entreprises)
- > Développement de marchés des producteurs locaux
- > Soutien au maraîchage
- > Accompagnement des porteurs de projet en circuits courts et en diversification, notamment pour éviter les cessations précoces d'activité
- > Développement de l'agri-tourisme (fermes-auberges, ...)

« Il existe tout un petit réseau local qui fournit des biens locaux bio : la Ferme des Vignes (GAEC de la Voie Lactée) à La grande Verrière, la boulangerie à Laizy, La viande à Etang-sur-Arroux ou Saint-Eugène, ... »

« Les circuits courts, oui, mais pour les circuits de proximité, attention: on doit pouvoir vendre la viande ailleurs ».

« Dans les grandes surfaces, on trouve de plus en plus la viande locale, affichée comme telle ».

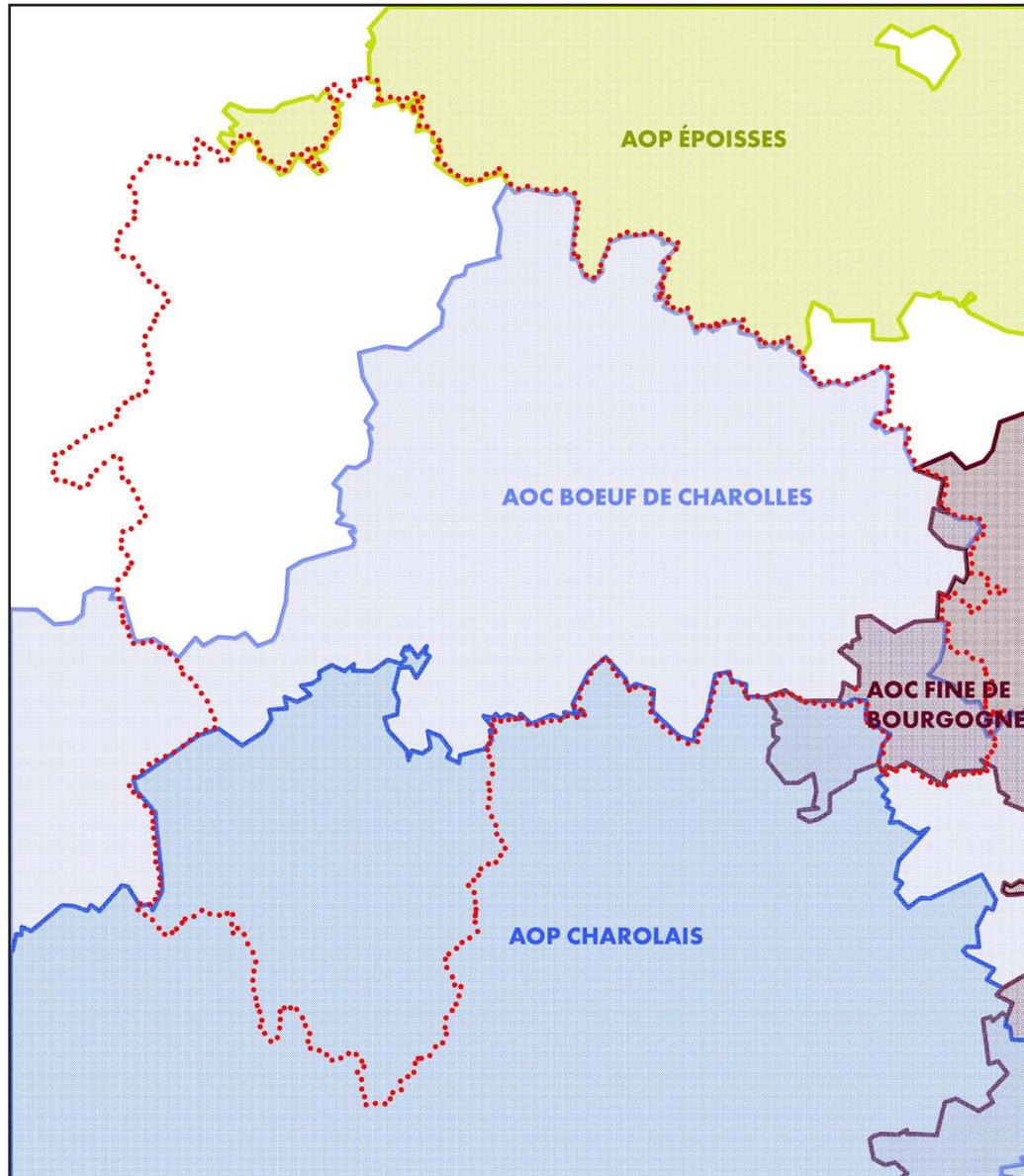
« La PAC a fait du mal en ne soutenant plus le mouton »

« Il faut affirmer que économiquement et pour le paysage, on a besoin de l'élevage. Ici on est en extensif ».

### LES APPELLATIONS EXISTANT SUR LE TERRITOIRE :

- > AOC Boeuf de Charolles
- > AOP Charolais
- > AOC Fine de Bourgogne

L'AOP Epoisses couvre des communes directement limitrophes



« A Anost, on a une boucherie reprise par un jeune qui élève des porcs en plein air, il fait de la qualité et ça marche très bien »

« Il faut développer la sensibilité du consommateur pour qu'il accepte de payer la viande produite complètement à l'herbe ».

« On a eu des financements pour le maintien du châtaignier. Des producteurs se sont regroupés pour le bois et le fruit ».

« La qualité de l'accueil communal est essentielle pour attirer »

« La plus grosse menace pour l'élevage, c'est le mouvement sociétal anti viande. On attend que les élus s'expriment plus, on se sent seuls ».

« Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, il y avait une polyculture. Peut-on aller vers une nouvelle diversification ? La production de certaines céréales (seigle et sarrasin) ? »

« Au niveau d'une commune, on a les moyens de donner du souffle en orientant les mutations et les plus-values. A Anost, la chaudière communale utilise 20% de l'accroissement annuel de la forêt. Pour construire la halle communale, on a utilisé du douglas du Morvan et du chêne du plateau d'Antully. »

« Dans le Couchois, tout le vignoble est en AOC : Côtes du Couchois, Bourgogne, Hautes-Côtes de Beaune. Les parcelles de vigne sont rachetées par des trusts de viticulture »

« Un pâtissier a créé la noisette du Morvan ».

« Rétablir un contact humain entre producteur et consommateur, réintroduire le goût et l'envie de manger mieux, pour fixer des emplois dans nos communes et animer la vie locale, tels sont sans doute les enjeux pour l'avenir de la ruralité ». Rémy Rebeyrotte Président du Grand Autunois Morvan, Maire d'Autun, Jean-Paul Lorient Vice Président du Grand Autunois Morvan chargé des questions agricoles et du développement rural, Maire de la Chapelle-sous-Uchon (extrait du Guide des producteurs et artisans locaux de l'alimentaire - GAM)

« On trouve aussi des particuliers qui valorisent le bois dans l'architecture contemporaine. Certains font de l'auto-construction, d'autres font appel à un architecte ».

« On a aidé les grandes scieries, il faut soutenir aussi les petites. En tant que maire, j'ai fait une commande de mobilier de bureau à une entreprise d'Étang-sur-Aroux ».

## 1.3 Accompagner les éleveurs dans le maintien du système herbager et pâturant

Il s'agit de conforter la qualité de la production des éleveurs du Grand Autunois Morvan liée à l'herbe, dans la perspective de s'adapter et même de bénéficier de la tendance générale à consommer moins de viande mais de meilleure qualité : qualités de l'aliment herbe, services liés aux prairies d'élevage, capacité de stockage du carbone, qualités des produits, complémentarité des territoires, durabilité ... Mais aussi économies d'intrants, d'eau, de travail, d'investissement qui permettent aux systèmes herbagers d'être plus résilients face à la baisse des prix. Cela suppose d'optimiser la ressource et de maximiser l'herbe face aux risques (sécheresse, ...).

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Adhésion au réseau Pâtur'Ajuste
- > Appui de l'agro-écologue du PNR (1<sup>er</sup> mars 2019 en CDD 3 ans)
- > Évaluation des gains possibles : économies d'intrants, d'eau, de travail, d'investissement qui permettent aux systèmes herbagers d'être plus résilients face à la baisse des prix
- > Communication sur le rôle des prairies : qualités de l'aliment herbe, services liés aux prairies d'élevage, capacité de stockage du carbone, qualités des produits, complémentarité des territoires, durabilité ...
- > Communication mutualisée avec le réseau IPAMAC (réseau des parcs naturels du Massif Central)

« En élevage, l'herbe revient fort pour des raisons économiques »



« Nous, éleveurs, on court après l'herbe ! »



## 1.4 Pérenniser le bocage, les arbres de plein pré et autres éléments de paysage

L'élevage très dominant en Autunois-Morvan produit un paysage de grande valeur dont les éléments et les structures, en particulier les arbres et les haies, s'inscrivent dans la longue durée du façonnage du territoire. La pérennisation de ces richesses est un objectif à tenir face aux évolutions de l'économie agricole. Le Couchois viticole est également concerné, notamment par le rôle protecteur des structures végétales pour les sols.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Soutien technique et financier des agriculteurs engagés dans les services écosystémiques environnementaux et l'entretien du paysage « non rentable » (haies, chemins, arbres isolés, patrimoine construit, mares, ...) : par exemple accompagnement de l'agriculteur à tous les stades de la contractualisation, articulation avec d'autres dispositifs, FEADER ou réglementaires, aides aux renouvellements et (re)plantations, ...
- > Identification et cartographie participatives (communes et agriculteurs) du bocage et des arbres de plein pré
- > Intégration au PLUi en concertation avec les agriculteurs
- > Développement d'un service de gestion mutualisée des haies et arbres
- > Incitation au développement de baux environnementaux
- > Développement sur la CCGAM du partenariat PNR/ chambre agri 58 pour la valorisation des haies en paillage des stabulations

*« La PAC protège les mares, les haies,  
.... Mais il n'y a pas d'aide pour  
replanter les arbres qui tombent »*



# 1.5 Pérenniser ou reconquérir les prés et prairies permanentes dans les sites sensibles

Si les logiques économiques guident l'occupation des sols agricoles - sans « plans locaux agricoles » équivalents aux plans locaux d'urbanisme -, quelques secteurs particuliers méritent néanmoins une forme de stabilisation dans leur vocation, pour des raisons écologiques ou paysagères. Il s'agit en particulier des prés, prés-vergers et prairies permanentes dans des sites sensibles : abords des villages, des sites ou des monuments, fonds de vallons ou vallées, bords de rivières, prairies humides, pentes érosives, ... Il peut s'agir aussi d'actions de reconquête ou re-dynamisation de secteurs en voie de fermeture particulièrement sensibles : vues et perspectives, fonds de vallons de montagne, ...

## ACTIONS INDICATIVES :

- > Identification participative des sites concernés (communes, agriculteurs) (en profitant du retour d'expérience du GSF Bibracte)
- > Adhésion au réseau Pâtur'Ajuste
- > Développement de la recherche sur les services écosystémiques en lien avec l'IPAMAC
- > Contractualisation de gestion adaptée aux objectifs : protection et pérennisation des prés et prairies permanentes dans les sites sensibles : abords des villages, des sites ou des monuments, fonds de vallons ou vallées, bords de rivières, prairies humides, pentes érosives, ...
- > Reconquête et/ou gestion agricole de sites en voie de fermeture particulièrement sensibles : vues et perspectives, fonds de vallons de montagne, ...
- > Intégration au zonage du PLUi en concertation avec les agriculteurs

« Cette action est très liée aux MAE (mesures agro-environnementales). Nous devons prendre appui sur l'expérience du PNR et de Bibracte, qui favorisent notamment le pâturage des chevaux, des moutons ».



« Dans le contexte de vieillissement des agriculteurs, certains espaces seront encore plus soumis à l'abandon ».



« Il y a aussi les prairies sèches, favorables aux insectes. Le PNR a aidé un temps le maintien de ces prairies fleuries ».



# 1.6 Accompagner la transformation du bâti agricole par du conseil architecture-paysage

L'agriculture évolue et les bâtiments d'exploitation doivent être adaptés. Leur forte présence dans le paysage invite à maîtriser leur qualité architecturale et paysagère, dans l'objectif d'en faire des motifs de fierté et de qualité pour le territoire.

## ACTIONS INDICATIVES :

- > Systématisation du recours aux architectes et paysagistes du CAUE, du PNR, de l'Etat, et de conseils spécialisés (Chambre d'agriculture, etc.)
- > Co-rédaction d'une charte des bâtiments agricoles adaptée au territoire CCGAM, avec les acteurs de l'aménagement, de l'agriculture (chambre d'agriculture, SAFER...) et des secteurs vétérinaire et juridique. (voir aussi les objectifs 2.3 et 2.4)
- > Inventaire des bâtiments agricoles pouvant changer de destination (en habitation) dans le cadre de l'élaboration du PLUi

« On est un peu aidés par la Région pour les bâtiments agricoles en bois. On retrouve le surcoût dans le bien-être animal ».



« La ferme de Roussillon (anciennement GAEC Grassot Frères) fait de la vente directe et marche très bien. Elle a eu beaucoup d'aides mais tout le monde peut les obtenir. La chèvrerie est construite en bois ».



« Le GIEE de l'Autunois rassemble des agriculteurs qui ont trois objectifs :  
- Rapprocher l'agriculture de la société  
- Valoriser les productions locales  
- Optimiser les charges »



## 1.7 Renforcer les principes de gestion forestière durable

L'arrivée à maturité de peuplements résineux et les objectifs d'amélioration de la production forestière rendent sensibles dans le paysage l'exploitation du bois et le renouvellement de la forêt morvandelle. L'objectif pour la CCGAM est de contribuer à accompagner ces évolutions pour qu'elles contribuent à façonner des paysages et des milieux attractifs et protecteurs, par l'adoption partagée de principes qualitatifs : mélange des essences, futaies irrégulières, limitation des coupes rases, limitation des peuplements résineux monospécifiques, développement de réserves forestières (îlots de vieillissement et de sénescence, réserves biologiques, ...). Il s'agit aussi de sensibiliser les propriétaires et le public à ces principes pour qu'ils soient compris, partagés et adoptés.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Mise en œuvre de Charte forestière à l'échelle du massif du Morvan
- > Installation ou développement de suivi scientifique
- > Renforcement de la communication et de l'animation auprès des propriétaires sur la forêt durable et les services qu'elle peut rendre (écologique et économique), en lien avec l'expérience en cours sur le GSF Bibracte
- > Communication et publication sur les valeurs de la forêt et sa vie économique et écologique (en lien avec la Charte forestière du Morvan – CFT)
- > Mobilisation des écoles et collèges en faveur d'une éducation à la forêt
- > Création d'un centre d'interprétation de la forêt ? à l'échelle du Morvan ? Haut-Folin ?

« La forêt n'est pas que de la propriété privée ; c'est un bien commun ».

« Le PNR identifie les secteurs sensibles du paysage. On peut afficher ces objectifs généraux et moduler selon les secteurs. Ils peuvent surtout s'appliquer aux forêts anciennes. Le débat est là-dessus dans la révision en cours de la charte du PNR ».

« Dans le Couchois, il y a un enjeu à protéger le couvert boisé pour limiter l'érosion ».

« Il existe des RBI (réserves biologiques intégrales). Ce ne sont pas forcément les secteurs les plus riches en biodiversité »

« Les forestiers disent : on a assez de gros arbres ! »

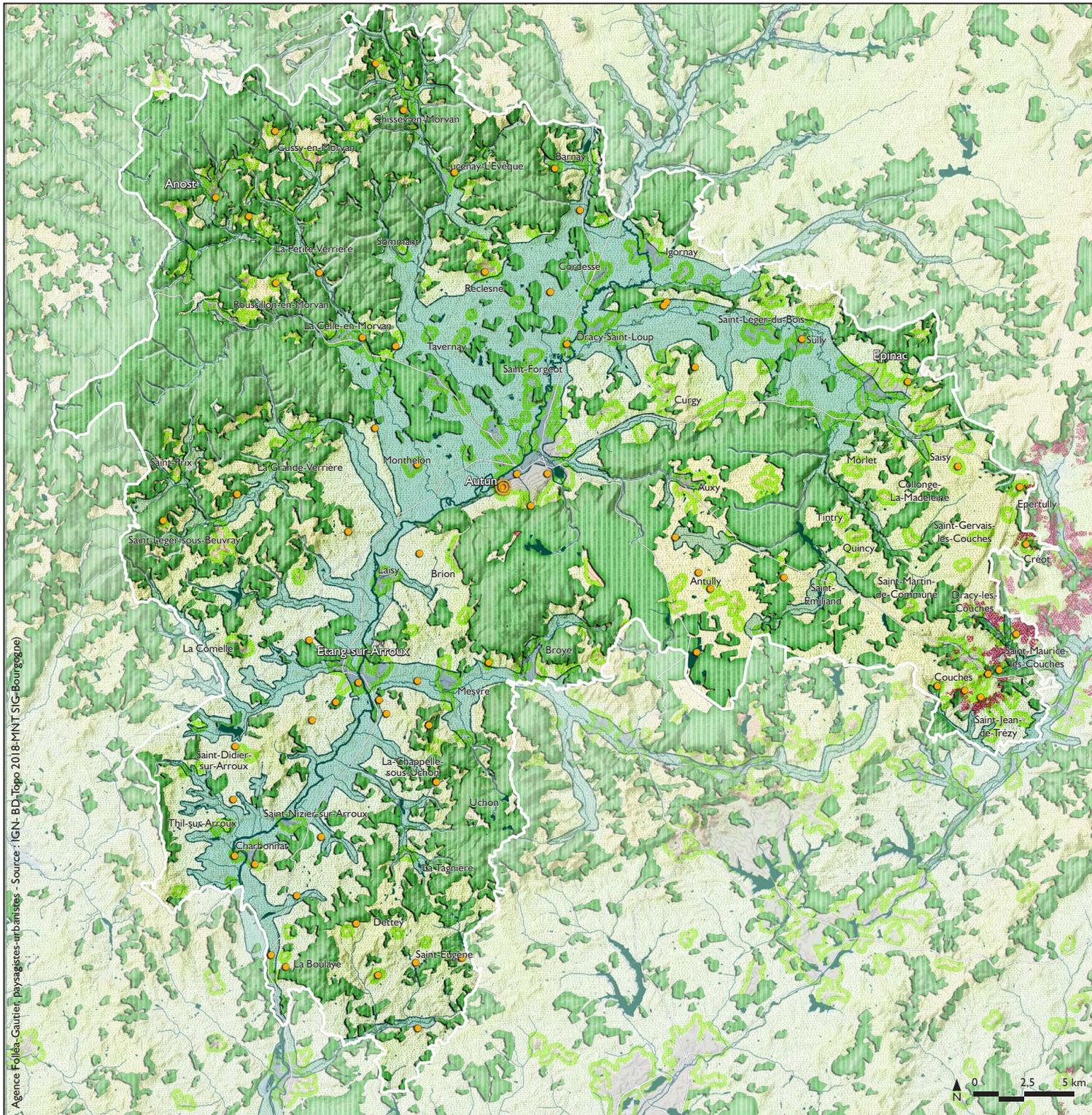
« Si on veut faire bouger les choses sur la forêt, ses aménités et sa biodiversité, il faut faire évoluer le Code Forestier ».

## AXE 1 //

### CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU BÉNÉFICE DE PAYSAGES DURABLES

- 1.1 Développer un écosystème territorial « GAM 5I »  
**P.M**
- 1.2 Augmenter la valeur ajoutée des productions
- Les points de vente de produits locaux
  - L'abattoir d'Autun
- 1.3 Accompagner les éleveurs dans le maintien du système herbager et pâturant
- Les prairies
- 1.4 Pérenniser le bocage, les arbres de plein pré
- Les prairies bocagères
  - Les vignes
- 1.5 Pérenniser ou reconquérir les prés et prairies permanentes dans les sites sensibles
- Les prés de fond de vallées et vallons
  - Les prairies entourant les villages
- 1.6 Accompagner la transformation du bâti agricole par du conseil architecture-paysage  
**P.M**
- 1.7 Renforcer les principes de gestion forestière durable
- Les forêts

**P.M.** : Pour mémoire



*Nota : la cartographie est faite pour être tirée en A3 au moins*



## AXE 2 //

RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES  
ET LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU  
BÉNÉFICE DE LA VIE LOCALE

## LES VALEURS PAYSAGÈRES ASSOCIÉES :

- > La présence régulière de patrimoine bâti (fermes, châteaux ou villages), qui humanise et ennoblit le territoire
- > La silhouette de sites bâtis précis : fermes, hameaux, villages, en crête, en piémont ou en lisières
- > Autun, une ville capitale riche d'un patrimoine remarquable
- > La souplesse des chemins et des routes, comme autant d'invitations séduisantes à la promenade
- > Des paysages préservés apaisants

L'axe 2 du Plan de paysage vise à renforcer la vie locale et le lien social par la maîtrise du paysage de l'habitat, des activités et des mobilités au profit des centres-villes et villages et des alternatives au tout-voiture. Cinq objectifs sont identifiés :

- 2.1 *Redynamiser les logements, commerces et service de centre-bourgs*
- 2.2 *Soutenir la restauration du bâti ancien traditionnel et son adaptation maîtrisée aux besoins contemporains*
- 2.3 *Requalifier les espaces publics des centres villes et villages au bénéfice des habitants*
- 2.4 *Requalifier le paysage des entrées de villes déqualifiées*
- 2.5 *Offrir des alternatives à la voiture individuelle*

## 2.1 Redynamiser les logements, commerces et services de centres bourgs

Le territoire dispose d'un maillage de villes, bourgs, villages et hameaux qui, pour répondre aux enjeux contemporains, doivent voir leurs centralités renforcées. La faible dynamique démographique doit aujourd'hui servir la vie locale dont le cœur bat dans les centres-villes et villages. C'est sur eux qu'il convient de concentrer les efforts pour qu'ils soient préservés de la concurrence d'une urbanisation diffuse et adaptée aux besoins contemporains.

« A Etang-sur-Arroux, on a construit une maison de santé banale au lieu de restaurer. Par contre, à Lucenay-l'Evêque, on a pu réhabiliter un bâtiment pour cela (moulin de Mortaise, restauration de la maison de l'ancien meunier Carrion) ».

« Il existe des actions et des outils à promouvoir comme « village du futur » (Luzy, ...) »

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Définition des typologies d'agglomération et délimitation des enveloppes urbaines au PLUi, privilégiant le développement ou redéveloppement en ville, village et hameau agglomérés
- > Limitation au PLUi d'installations commerciales hors centres villes et villages
- > Autorisation des commerces en zones U rurales au PLUi
- > Rachat par la puissance publique de commerces fermés : sélection d'emplacements clés et prioritaires, rachat par la collectivité, mise en location ciblée et à coût attractif
- > Sensibilisation des habitants à la vie et au commerce local
- > Poursuite du développement des réseaux numériques et du télétravail/télé-services

« A Roanne, il existe une commission qui examine les projets de commerces, rassemblant la CCI, l'intercommunalité et les communes ».

« A Marmagne, la commune a racheté tout un pâté de maisons, elle a fait un remembrement urbain, a revitalisé et a un projet de nouveau commerce »

« A Couches, la commune a racheté le bar et ça tourne »

« Pour la rénovation de l'habitat, la communauté de communes du Grand Autunois Morvan a mis en place des permanences gratuites de conseillers à Autun (Centre de l'habitat) et dans les pôles de Couches, Epinac et Etang-sur-Arroux ».

## 2.2 Soutenir la restauration du bâti ancien traditionnel et son adaptation maîtrisée aux besoins contemporains

L'habitat en centre-ville et village dans la CCGAM peut avoir le mérite d'une qualité patrimoniale architecturale mais l'inconvénient d'une inadaptation à certains besoins contemporains. L'objectif est donc de favoriser son occupation en soutenant son adaptation, dans le respect de la qualité urbaine et architecturale qui peut faire appel à la créativité contemporaine. Les besoins de rénovation énergétique peuvent jouer un rôle-moteur, tout en répondant à d'autres attentes comme la taille du logement, la lumière, l'espace, le volume, l'accessibilité, ...

« Si La CCGAM met en oeuvre un SPEE (service public de l'efficacité énergétique, soutenu par la Région), elle disposera d'un conseiller énergie pour aider au montage de dossiers, devis, travaux et suivi des travaux d'isolation ».



### ACTIONS INDICATIVES :

- > Appui, conseil et suivi systématiques d'architectes (CAUE, PNR, UDAP, architecte-conseil de la DDT ...) et de conseillers spécialisés (énergie, ...)
- > Mise en place d'un atelier permanent du projet de paysage
- > Mobilisation d'écoles d'architecture
- > Aide financière, technique et administrative
- > Fléchage vers le local en matière de matériaux et de compétences (cf objectif 1.1)
- > Développement d'un portefeuille foncier public
- > Sensibilisation paysagère des habitants et artisans à l'architecture et aux formes urbaines, notamment contemporaines
- > Formation des instructeurs des permis de construire et d'aménager à l'ambition paysagère et architecturale et systématisation de l'appui aux conseils architecture et paysage dans le cadre de l'instruction

« Le PNR mobilise des écoles d'architecture pour recréer de l'habitat récent, comme à La Roche en Brenil »



« En Saône-et-Loire il existe aussi l'agence technique du Département qui aide les collectivités sur des études d'opportunité, des cahiers des charges, ... »

« Dans la Nièvre, un atelier d'aménagement rassemble l'architecte et le paysagiste-conseil de l'Etat, l'architecte des bâtiments de France, le CAUE et le PNR »



## 2.3 Requalifier les espaces publics des centres villes et villages au bénéfice des habitants

Outre la proximité immédiate des services et l'adaptation des logements, l'attractivité des villes et villages est largement liée à la qualité des espaces publics que l'on saura offrir à ceux qui auront fait le choix de rester ou de regagner les centres. Il s'agit d'offrir des espaces publics offrant des lieux de convivialité et d'échanges, de jeux, des jardins, des arbres et de l'ombrage, de la sécurité et du confort piéton et vélo prioritaires, des sols vivants, poreux et moins bitumés de noir, des stationnements en poches, une qualité des ambiances et des matériaux, etc., en rééquilibrage à la logique du tout-voiture qui a déqualifié l'espace de vie au cours des dernières décennies.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Appui, conseil et suivi systématiques de paysagistes concepteurs pour la programmation et le suivi (CAUE, PNR, paysagiste-conseil de la DDT, de la DREAL, ...)
- > Appel systématique à des paysagistes concepteurs pour la maîtrise d'œuvre
- > Mise en place d'un atelier permanent du projet de paysage
- > Mobilisation d'écoles de paysage
- > Aide financière, technique et administrative
- > Fléchage vers le local en matière de matériaux et de compétences (cf objectif 1.1)
- > Développement d'actions participatives (« je jardine ma rue », ...)

« Malheureusement, il est simple de trouver de l'argent pour faire de la voirie, mais pas pour faire de l'espace public »



« Il faut penser aux arbres en villes et villages. Dans le PLU d'Autun, les arbres remarquables sont identifiés »



« La Région porte le programme ENVI "Espaces nouveaux, villages Innovants", pour assurer les conditions du "vivre ensemble" (projets susceptibles d'améliorer le lien social, la dynamisation de la vie locale, la participation de l'ensemble des citoyens à la vie de la cité...) et pour promouvoir une gouvernance locale citoyenne, en favorisant l'implication des acteurs locaux dans la vie locale et la participation citoyenne sous forme d'actions collectives et collaboratives. »



## 2.4 Requalifier le paysage des entrées de villes et développements commerciaux

---

Comme partout en France, certaines entrées de villes de la CCGAM ont été banalisées par une urbanisation d'activités linéaire sans qualité architecturale et paysagère, autour d'Autun et d'Etang-sur-Arroux. L'objectif est de stopper le processus de banalisation et de poursuivre la reconquête progressive de la qualité de ces espaces très largement fréquentés et perçus par les habitants et visiteurs.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Inscription de sites prioritaires au PLUi par des OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) sur les entrées de ville
- > Actualisation avec le Département d'une charte pour la qualité du paysage des routes et d'un programme de valorisation et de gestion paysagère

## 2.5 Offrir des alternatives à la voiture individuelle

La dispersion et le faible nombre d'habitants de la CCGAM rend difficile le fonctionnement d'un réseau de transport en commun, d'autant plus fragile que l'on a largement privilégié le développement de la voiture individuelle au cours des dernières décennies. L'objectif est de réduire la dépendance exclusive des habitants à la voiture et au coût de l'essence, coûteuse en termes sociale et environnemental, en proposant des alternatives à la fois réalistes et imaginatives.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Accélération du développement des vélos-routes, voies vertes et voies cyclables au bénéfice du tourisme et des usages quotidiens
- > Inscription dans le PLUi (OAP liaisons douces, emplacements réservés, ...) ?
- > Couplage de l'information SNCF avec celle de MOBIGO
- > Développement de bus au biogaz local (issu de la méthanisation)
- > Développement du covoiturage et de l'autopartage : aires de covoiturage, organisation locale
- > Développement adapté du transport à la demande
- > Développement des bornes de recharge de véhicules électriques
- > Amélioration de la qualité paysagère de tous les points d'intermodalités (gares, parkings, aires de co-voiturage, arrêts de bus et de cars, ...) : confort, lisibilité, agrément, ...

*« Le Schéma de transports et mobilités est fait, il faut le mettre en œuvre. Il y a une priorité sur les bornes de recharge pour les vélos électriques ».*



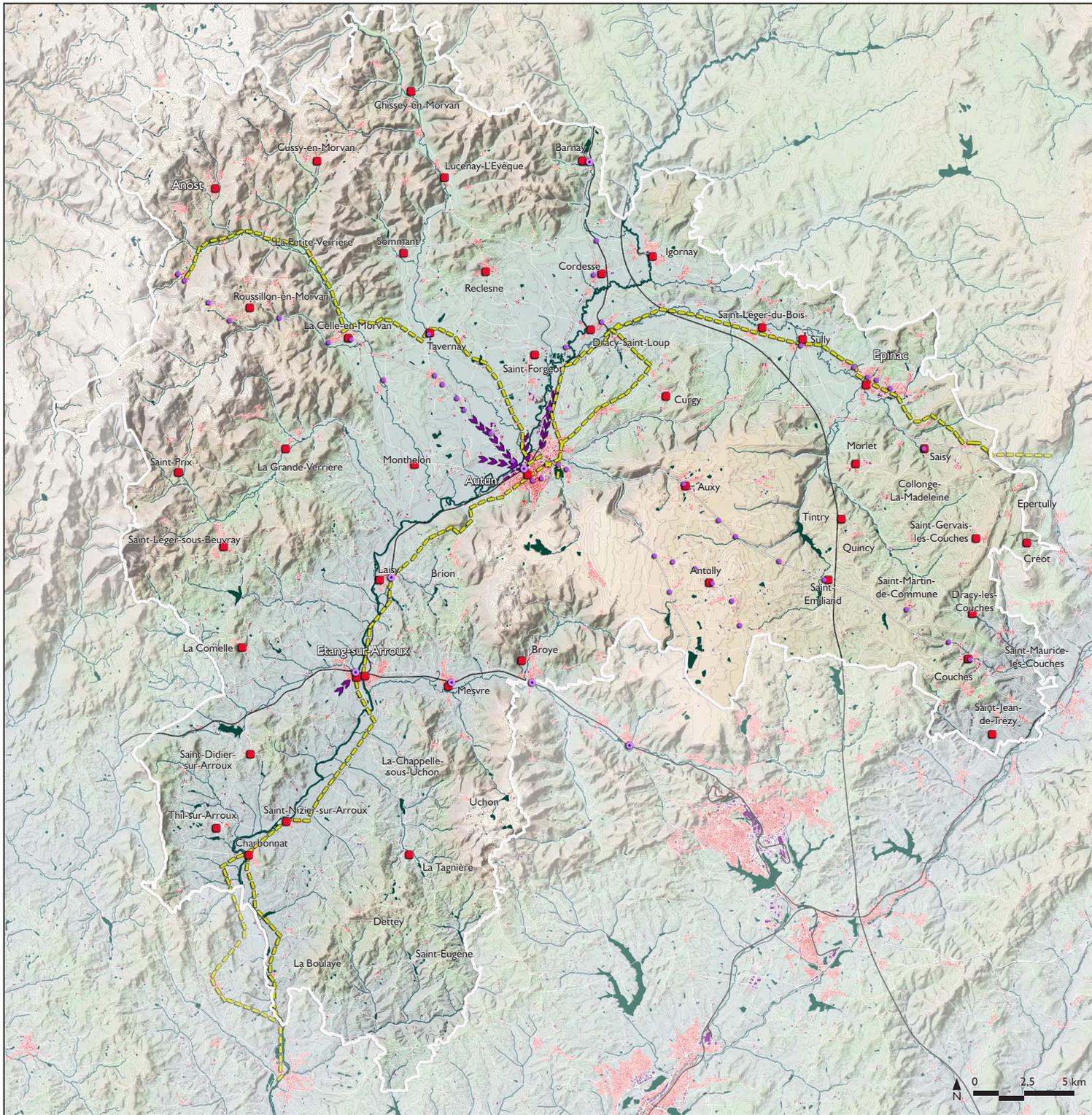
*« Le vélo c'est un sujet important, on peut avoir jusqu'à 80% de financement »*

## AXE 2 //

### RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES ET LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU BÉNÉFICE DE LA VIE LOCALE

- 2.1. Redynamiser les logements, commerces et services de centres-bourgs
  - Les villes, villages et hameaux agglomérés
- 2.2. Soutenir la restauration du bâti ancien et traditionnel et son adaptation maîtrisée aux besoins contemporains  
**P.M**
- 2.3. Requalifier les espaces publics des centres-villes et villages au bénéfice des habitants
  - Les espaces publics des centres
- 2.4. Requalifier le paysage des entrées de villes et développements commerciaux
  - Les zones d'activités
  - Les entrées de villes à requalifier
- 2.5. Offrir des alternatives à la voiture individuelle
  - Les gares
  - Les arrêts de bus/TER
  - Les projets de voies vertes

**P.M.** : Pour mémoire



*Nota : la cartographie est faite pour être tirée en A3 au moins*



## AXE 3 //

VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE  
L'ATTRACTIVITÉ

## LES VALEURS PAYSAGÈRES ASSOCIÉES :

- > L'omniprésence d'arbres épanouis
- > La présence de la pierre brute, sous formes de rochers et chaos
- > La souplesse des chemins et des routes, comme autant d'invitations séduisantes à de la promenade
- > La présence régulière de patrimoine bâti
- > Autun, une ville capitale riche d'un patrimoine remarquable
- > Un riche patrimoine de proximité
- > Les saisons bien marquées, leurs couleurs, lumières et rythmes d'activités variées
- > Une eau vive bien présente qui enrichit les paysages et les milieux

L'axe 3 du Plan de paysage vise à renforcer l'attractivité du territoire par une valorisation active de ses patrimoines culturels et naturels. Le diagnostic a rappelé la richesse de ces patrimoines, importants quels que soient leurs échelles : majeurs comme à Autun et au Mont Beuvray, ou discrètement répartis dans le territoire pour contribuer à son caractère. Six objectifs sont identifiés pour avancer dans cette orientation :

- 3.1 *Approfondir et faire valoir les liens histoire paysage*
- 3.2 *Développer des interventions couplées artistes-paysagistes*
- 3.3 *Identifier, préserver et valoriser le patrimoine de proximité et des chemins*
- 3.4 *Valoriser les routes-paysage*
- 3.5 *Valoriser les routes des énergies*
- 3.6 *Valoriser le paysage de la nuit (ciel étoilé)*

## 3.1 Approfondir et faire valoir les liens histoire-paysage

Le paysage contemporain du Grand Autunois Morvan est l'expression d'une relation sensible des hommes inscrite dans le temps long de l'histoire. L'objectif est ici de faire valoir la riche dimension culturelle et historique du territoire dans les domaines de l'archéologie (Bibracte, Autun, ...), de l'hydraulique (plateau d'Antully, Schneider, ...), des énergies (Les Télots, Epinac, ...), de l'architecture (châteaux, ...), de la peinture et des arts (Charlot, ...), de la pierre (légendes, carrières, ...), ... La compréhension du paysage dans sa profondeur historique est également source d'inspiration pour agir à bon escient et poursuivre son façonnage progressif.

« L'inventaire du Pays d'Art et d'Histoire propose des fiches par commune »

« L'association Guides en Morvan a développé une recherche « eau pierre bois ».



« On a fait l'essai d'une classe patrimoine sur le thème de « l'art en chemin » avec la Maison du Beuvray ».



### ACTIONS INDICATIVES :

- > Élaboration d'un schéma d'interprétation : sites, lieux, points de vue et parcours, récits et complémentarités, mise en réseau, dispositions de médiation et d'interprétation (en lien avec 3.3 et 3.2)
- > Identification et valorisation des travaux existants : inventaire participatif, élaboration d'un programme de valorisation
- > Identification et cartographie communale du patrimoine dans le cadre du PLUi
- > Mise en œuvre d'actions de valorisation : exposition, événement, publication, ...

« Le site internet patrimoine en Morvan a été créé de façon participative. »

« Il existe un schéma d'interprétation à Epinac, avec quatre circuits. Mais il faut le faire vivre et l'entretenir. L'animation pourrait se développer avec les écoles et l'équipe verte de la CCGAM peut aider à l'entretien ».

## 3.2 Développer des interventions couplées artistes-paysagistes

Les paysages de l'Autunois-Morvan, par leur qualité hors du commun, sont sources d'inspiration potentielle pour de nombreux artistes. L'objectif est de favoriser les regards et interventions d'artistes au bénéfice d'une re-découverte et d'une valorisation du territoire, aussi bien aux yeux des habitants qu'à ceux des visiteurs.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Intervention de collectifs d'artistes, paysagistes, participatifs
- > Installation d'une résidence d'artistes sur le thème du paysage (programmation 2020 Bibracte PNRM sur l'observation)
- > Développement d'un partenariat avec l'école des Beaux-Arts de Dijon



*« En 2018, l'amicale franco-russe a fait venir des peintres russes renommés, invités une semaine dans les communes. Une exposition finale a eu lieu à Autun et Saint-Pétersbourg ».*



*« Il existe des bandes dessinées comme « Le promeneur du Morvan », par Vanoli ».*

## 3.3 Identifier, préserver et valoriser le patrimoine de proximité et des chemins

Le petit patrimoine, ou patrimoine de proximité, est l'équivalent, pour le territoire du Grand Autunois Morvan, du sel et du poivre en cuisine : il est discret mais lui donne toute sa saveur. L'objectif est d'améliorer l'identification, le repérage, la préservation et la valorisation de tous ces motifs de paysage. Les chemins peuvent jouer un rôle de premier plan pour une stratégie de valorisation au fil de leur important linéaire à travers la communauté de communes, donnant à lire, selon les secteurs, les fermes agricoles, les murgers, les petites constructions, les haies, les arbres isolés remarquables, les zones humides, les chaos rocheux, les tracés et parcellaires, etc.

« Énormément de chemins ont disparu ; ils ont été annexés (privatisés) »

« Le petit patrimoine donne l'occasion de tirer beaucoup de fils. Il est important de mobiliser les enfants des écoles sur le patrimoine ; cela permet aussi de toucher les parents »

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Inventaire participatif (communes, habitants, écoles, ...) sur la base d'un protocole intercommunal, dans le cadre du PLUi notamment (protocole PNRM réutilisable)
- > Inscription au PLUi
- > Définition d'une stratégie de gestion et valorisation : priorités, parcours, récits, scénographie, dispositions inventives de gestion, etc.
- > Valorisation et gestion partagées (chantiers participatifs, événements festifs ou artistiques, ...)

« Avec le PNR, on a voulu labelliser le territoire sur ses chemins, car le réseau est dense. Un travail d'inventaire et de cartographie a particulièrement été mené à Glux-en-Glenne ».

« Pour l'entretien, on bénéficie de l'équipe verte de la CCGAM ».

« La restauration du bâti dispersé est un enjeu car il y a beaucoup de délaissés. Il faut favoriser le changement de destination du bâti agricole. Or aujourd'hui, fiscalement, on n'est pas encouragé à restaurer car la taxe d'aménagement est plus importante pour une restauration que pour une nouvelle construction ».

## 3.4 Valoriser les routes-paysage

---

Les routes-paysage sont celles qui offrent des parcours apaisés et ouvrent des vues panoramiques sur le grand paysage de la CCGAM. L'objectif est de les identifier et de les valoriser au service d'une découverte et d'une lecture attractives du territoire.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Identification participative (base existante dans le Plan de Parc PNRM, à affiner et à compléter)
- > Préservation au PLUi (cônes de vue)
- > Stratégie de valorisation (parcours, récits, complémentarités)
- > Programme et mise en œuvre de valorisation : aménagement et gestion de points de vue, médiation, signalisation, promotion

*« Dans la montagne du Morvan, on a fait apparaître les routes des cols. Ca a fait venir des cyclcotouristes »*



## 3.5 Créer la route des énergies

La route des énergies a été identifiée comme support de valorisation à la fois énergétique contemporaine et patrimoniale du territoire. Le Grand Autunois Morvan offre en effet la particularité de présenter un large éventail d'énergies : fossiles et minières (schistes, charbon, uranium), animale (galvachers), bois énergie, hydroélectrique et énergies renouvelables. L'objectif est de valoriser cette richesse au service d'un développement d'énergies renouvelables inscrit dans le territoire, au bénéfice du développement local et accepté par la population.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Approfondissement des diagnostics (paysage, sanitaire, sécurité, accessibilité ERP et PMR, ...) à optimiser avec le tracé de l'itinérance verte
- > Schéma d'interprétation (récit, médiation) en lien avec 3.1
- > Identification des secteurs de développement des ENR au PLUi, avec OAP (les Télots, ...)
- > Élaboration d'un PCAET paysager (spatialisé, qualifié et fondé sur les ressources locales)

(Voir aussi objectif 1.1)



*« L'intérêt est qu'on a toutes les énergies : fossiles et minières (schistes, charbon, uranium), animale (galvachers), bois énergie, hydroélectrique et autres ENR (énergies renouvelables). Epinac a un projet photovoltaïque avec EDF énergies nouvelles, il y a un projet photovoltaïque aux Télots »*



*« Aujourd'hui, si on veut avancer sur ce projet, il faut mettre un chargé de projet et rechercher les subventions »*



## 3.6 Valoriser le paysage de la nuit (ciel étoilé)

---

La faible densité d'habitat du Grand Autunois Morvan en fait un territoire potentiel pour une valorisation d'un paysage largement raréfié à l'échelle nationale et européenne : celui de la nuit et de la voûte étoilée.

### ACTIONS INDICATIVES :

- > Développement du label RICE (réseau international de ciel étoilé) en cours par le PNR
- > Développement complémentaire du label «villes et villages étoilés» au-delà du PNR
- > Généralisation de l'extinction des lumières publiques dans un certain créneau horaire
- > Amélioration de l'éclairage public
- > Animations et communications spécifiques (balades nocturnes, exposition, ...)



*« Le PNR du Morvan candidate au label RICE (réseau international de ciel étoilé) qu'a obtenu récemment le Parc national des Cévennes, par exemple »*



*« La ville d'Autun a mis des candélabres avec réglages individuels au parc Schumann »*



## AXE 3 // VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ

3.1 Approfondir et faire valoir les liens histoire- paysage

★ Les principaux sites touristiques patrimoniaux

3.2 Développer des interventions couplées artistes-paysagistes

**P.M**

3.3 Identifier, préserver et valoriser le patrimoine de proximité et des chemins

**P.M**

3.4 Valoriser les routes-paysage

— Les routes-paysages

3.5 Valoriser la route des énergies

↔ La route des énergies (tracé à définir)

3.6 Valoriser le paysage de la nuit (ciel étoilé)

**P.M**

*P.M. : Pour mémoire*

*Nota : la cartographie est faite pour être tirée en A3 au moins*



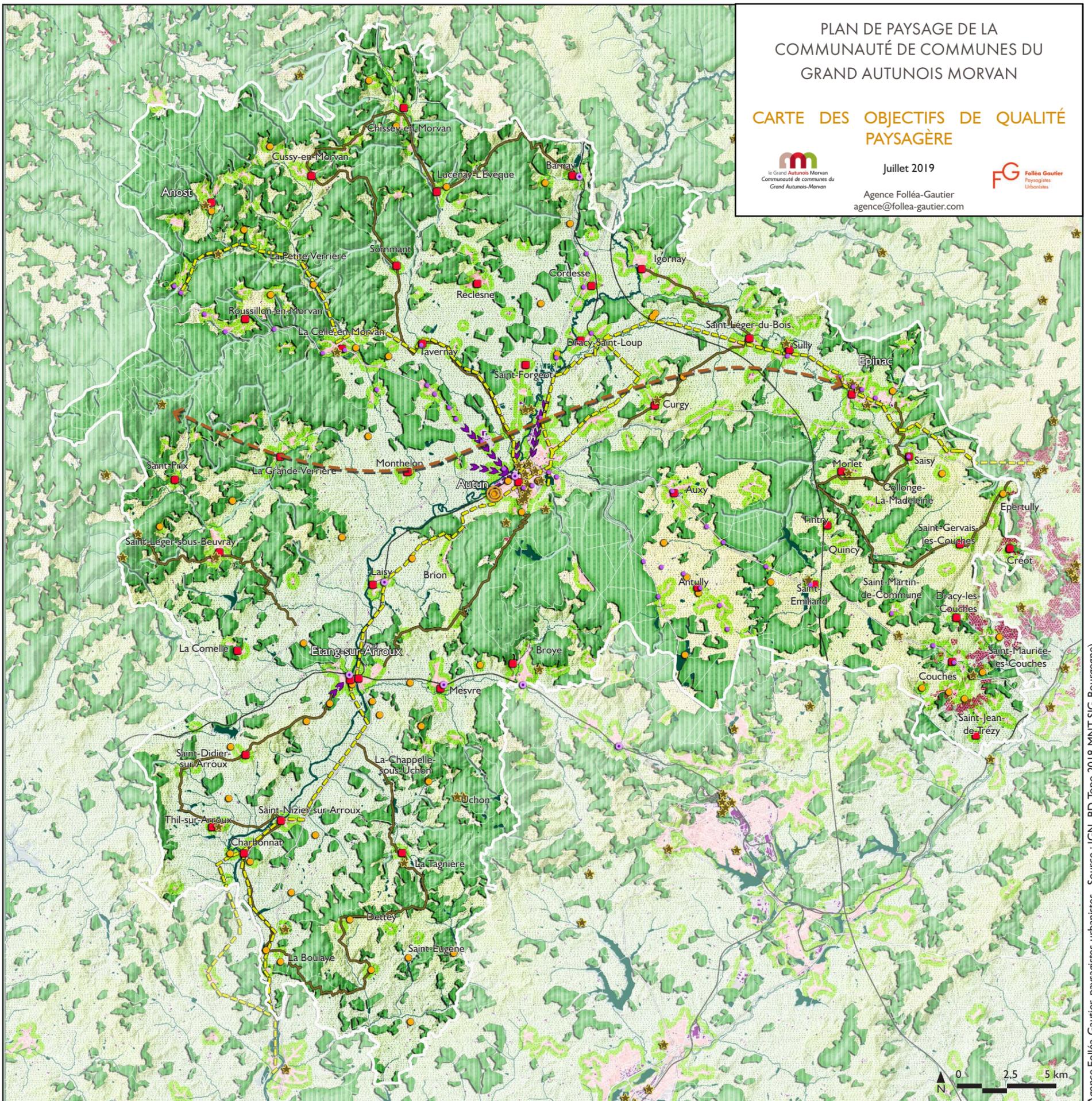
PLAN DE PAYSAGE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
GRAND AUTUNOIS MORVAN

CARTE DES OBJECTIFS DE QUALITÉ  
PAYSAGÈRE



Juillet 2019

Agence Folléa-Gautier  
agence@follea-gautier.com



Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes - Source : IGN, BD-Topo 2018-MNT SIG-Bourgogne

**AXE 1 //**  
CONSOLIDER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES  
AU BÉNÉFICE DE PAYSAGES DURABLES

- 1.1 Développer un écosystème territorial « GAM 51 »  
**PM**
- 1.2 Augmenter la valeur ajoutée des productions  
● Les points de vente de produits locaux  
● Labattoir d'Autun
- 1.3 Accompagner les éleveurs dans le maintien du système herbager et pâturant  
■ Les prairies
- 1.4 Pérenniser le bocage, les arbres de plein pré  
■ Les prairies bocagères  
■ Les vignes
- 1.5 Pérenniser ou reconquérir les prés et prairies permanentes dans les sites sensibles  
■ Les prés de fond de vallées et vallons  
■ Les prairies entourant les villages
- 1.6 Accompagner la transformation du bâti agricole par du conseil architecture-paysage  
**PM**
- 1.7 Renforcer les principes de gestion forestière durable  
■ Les forêts

**AXE 2 //**  
RENFORCER LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES ET LES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE, AU BÉNÉFICE DE LA VIE LOCALE

- 2.1 Redynamiser les logements, commerces et services de centres-bourgs  
■ Les villes, villages et hameaux agglomérés
- 2.2 Soutenir la restauration du bâti ancien et traditionnel et son adaptation maîtrisée aux besoins contemporains  
**PM**
- 2.3 Requalifier les espaces publics des centres-villes et villages au bénéfice des habitants  
■ Les espaces publics des centres
- 2.4 Requalifier le paysage des entrées de villes et développements commerciaux  
■ Les zones d'activités  
■ Les entrées de villes à requalifier
- 2.5 Offrir des alternatives à la voiture individuelle  
● Les gares  
● Les arrêts de bus/TER  
■ Les projets de voies vertes

**AXE 3 //**  
VALORISER LES PATRIMOINES AU BÉNÉFICE DE L'ATTRACTIVITÉ

- 3.1 Approfondir et faire valoir les liens histoire-paysage  
★ Les principaux sites touristiques patrimoniaux
- 3.2 Développer des interventions couplées artistes-paysagistes  
**PM**
- 3.3 Identifier, préserver et valoriser le patrimoine de proximité et des chemins  
**PM**
- 3.4 Valoriser les routes-paysage  
■ Les routes-paysages
- 3.5 Valoriser la route des énergies  
■ La route des énergies (tracé à définir)
- 3.6 Valoriser le paysage de la nuit (ciel étoilé)  
**PM**

Nota :  
la cartographie est faite pour être tirée en A3 au moins

